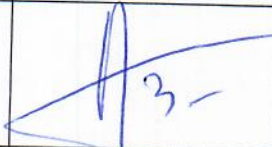


**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kané Aïchatur Boulama	Ministre	Ministère du Plan	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bety Ali	Haut Commissaire	HC3N	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Hassoumi Hassoumi	Ministre des Finances	Ministère des Finances	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Me Soumana Ramatou	chargée de la conditions de la femme	ROSEN	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kady Abdoulaye	Ministre de l'Équipement	Ministère Equipement	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
DJADAH Abdoulaye	1 ^{er} Vice Président	Chambre de Commerce et d'Industrie	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mohamed Boucha	Ministre Délégué A l'Elevage	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Almoustapha GARBA	Ministre de l'Environnement	Ministère de l'Environnement	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Elbaek Zainabou Tari Bto	Ministre de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant	MAR/PE	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bagna Djibo	PRÉSIDENT	PFP / N	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Issoufou Kafembi	Ministre	MH/A	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A SIGNE ET APPROUVE:

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Saadaton Kalloum Bannou	DER CABAI	CAB / PM	


Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3 12(b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration a approuvé l'organigramme du MCA-Niger dans lequel figure le poste de Responsable du Suivi et Evaluation, et qu'un candidat a été nouvellement sélectionné et que son contrat est en cours de signature ;
- 3) **CONSIDERANT** que MCA-Niger souhaite reclasser le poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation avec des responsabilités supplémentaires dans les six mois de la date d'effet du contrat et que l'organigramme du MCA-Niger devra être modifié en conséquence ;
- 4) **CONSIDERANT** que si l'évaluation conduite par MCA-Niger n'est pas satisfaisante, le poste de Directeur ainsi décidé sera immédiatement supprimé ;
- 4) **CONSIDERANT** donc qu'il est urgent de faire approuver la modification de l'organigramme du MCA-Niger, pour le changement catégoriel du poste de Responsable du Suivi et Evaluation en poste de Directeur du Suivi et Evaluation selon les conditions définies dans la résolution proposée ci-après ;
- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 005/05-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte la révision de l'Organigramme du MCA-Niger pour le changement de catégorie du poste de Responsable du Suivi et Evaluation nouvellement sélectionné en poste de Directeur du Suivi et Evaluation du MCA-Niger, pour lequel MCA-Niger est autorisé à conduire une évaluation de performance dans les six (06) mois suivant la date d'effet de son contrat, qui si elle s'avère satisfaisante permettra d'attribuer le poste de Directeur du Suivi et Evaluation »

A. SIGNE ET APPROUVE

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mohamed Ouhanna	Ministre Directeur Cabinet	PRN	

Note : L'approbation de la résolution spéciale sus-visée nécessite le consentement écrit de la majorité des membres votants, dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile. Une lettre de notification des résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.